

Procès-verbal de la réunion du Bureau du PETR de la Bande Rhénane Nord

Séance du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit-juillet à dix-sept heures trente, le Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Serge SCHAEFFER.

Membres présents : Miche DEGOURSY, Denis DRION, Christiane HUSSON, Michel KLEIN, Michel LORENTZ, Serge SCHAEFFER, Pascal SIEFFERT, Pascal STOLTZ

Membres absents : Christelle ISSELÉ, René STUMPF

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Le président, Serge Schaeffer salue les membres du Bureau présents à cette première séance depuis l'installation le 12 mai dernier en rappelant à chacun les délégations mises en place :

- M. Denis Drion, 1^{er} Vice-président en charge Secteur Centre
- Mme Christiane Husson 2^{ème} Vice-présidente Secteur Nord, et Mobilités, environnement, Plan Climat
- M. Michel Lorentz 3^{ème} Vice-président en charge du Secteur Uffried
- M. Michel Degoursy 4^{ème} Vice-président en charge du Secteur Soufflenheim Rhin Moder
- M. Pascal Sieffert 5^{ème} Vice-président en charge du Secteur Sud, et Mobilités, environnement, Plan Climat
- M. Michel Klein – 6^{ème} Vice-président en charge de l'Economie
- Mme Christelle Isselé – 7^{ème} Vice-présidente en charge de l'Habitat, commerce, tourisme et services aux habitants
- M. Pascal Stoltz – 8^{ème} Vice-président en charge des Relations et Activités transfrontalières
- M. René Stumpf – Assesseur, Président de la Communauté de communes du Pays Rhéna

Avant d'ouvrir la séance Serge Schaeffer souhaite rendre un hommage à Denis Hommel, son prédécesseur qui a œuvré pour la Bande Rhénane Nord de 2008 à 2026 et qui nous a quittés récemment.

Il adresse des remerciements à Christiane Husson qui a assuré la suppléance en 2025 ainsi qu'aux Vice-présidents en exercice pour leur confiance et leur implication.

L'ordre du jour est rappelé :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026

1. Fonctionnement et gouvernance

- Rencontre des communes
- Commissions
- Conseil de développement

2. Planification et transitions

- Mise en œuvre du SCoT-AEC
- Mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie et projet d'une animation territoriale de la transition écologique

3. Contractualisations et partenariats

- Pacte territorial France Rénov' 67 et Oktave – point d'étape
- Soutien de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale

4. Informations et planning 2ème semestre

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Sur proposition du président, le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DESIGNE Christiane HUSSON comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026

Le procès-verbal de la réunion du bureau du 25 février 2026 a été transmis aux membres du bureau préalablement à la séance. Cette séance a permis de préparer le comité syndical du 25 février 2026 et d'évoquer le recours gracieux de l'Etat au SCoT-AEC approuvé le 10 décembre 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Décision

Sur proposition du président, le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOpte le procès-verbal de la réunion du bureau du 25 février 2026

1. Fonctionnement et gouvernance

Le président rappelle d'abord le fonctionnement institutionnel du PETR et les engagements :

- **Fonctionnement institutionnel :**
 - Les instances selon les statuts, le rôle du bureau et les délégations d'attributions du comité syndical au bureau qui engendrent des délibérations prises par le bureau ;
 - Les 2 compétences et 3 missions statutaires du PETR ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire.
- **Engagement :** être proche des acteurs et accompagner un développement vertueux.

Pour 2026, trois priorités pourraient se dégager :

- Rencontre des communes : être à l'écoute des communes (Eté 2026),
- Commissions : composer les commissions (Eté – Automne 2026),
- Conseil de développement : constituer un Conseil de développement (d'ici fin 2026 – 1er semestre 2027).

Rencontre des communes

Conformément à ses engagements pris, le président informe de la tournée des communes réalisée de juillet à septembre. Le planning a été adressé avec la convocation. Les vice-présidents de secteur sont associés s'ils le souhaitent et conviés. Les vice-présidents thématiques peuvent faire savoir leur intérêt à être associé à la rencontre de communes de leur choix en fonction des thématiques.

Objectifs :

- Ecouter les attentes de la commune vis-à-vis du PETR ;
- Discuter des enjeux de la commune au regard des prescriptions pris dans le cadre du SCoT et de leur PLU ;
- Cerner les projets de mandat de la commune et les initiatives qui peuvent être mis à la faveur de la réalisation du Plan Climat ;
- Identifier des personnes ressources ou acteurs du territoire pour les commissions et/ou pour le conseil de développement.

Un retour de ces rencontres sera prévu lors d'un prochain bureau.

Observations / Décision

Pas d'observations particulières. Les vice-présidents s'associeront aux rencontres en fonction de leurs disponibilités.

Commissions

Les commissions de secteur sont constituées des délégués des communes concernées. Pour les commissions thématiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, il est proposé de valider une méthode pour la finalisation des listes et le lancement des commissions thématiques :

- Développement économique / Michel KLEIN
- Mobilités, environnement, Plan Climat /Christiane HUSSON / Pascal SIEFFERT
- Habitat, commerce, tourisme et services aux habitants / Christelle ISSELÉ
- Relations et activités transfrontalières / Pascal STOLTZ

Il est sollicité l'avis du bureau sur la démarche envisagée : dans le cadre d'une relance envisagée, est-ce qu'on prévoit l'élargissement des commissions aux conseillers communautaires ? aux conseillers municipaux ? à des volontaires ?

Il est proposé de faire fonctionner ces commissions en associant une expertise. La recherche de partenariats est en cours et pourraient être conviés des intervenants de qualité : tourisme (ADT...), habitat (ADEUS...), commerce (CMA, CCI...) etc

Observations / Décision

Les membres du bureau proposent de faire le point à l'issue des rencontres ; la présence de conseillers municipaux peut être envisagée.

Les membres du bureau estiment qu'associer de l'expertise au déroulement des commissions constitue une piste pertinente. Les membres du bureau rappellent que les élus en général souhaitent que les commissions traitent de sujets concrets et utiles.

Conseil de développement

La composition du Conseil de développement installé lors du précédent mandat a été envoyée avec la convocation pour mémoire.

Outre les organes traditionnels (Comité syndical, Bureau, Président), le PETR comporte deux organes consultatifs : le Conseil de développement territorial et la Conférence des maires (article L.5741-1 et suivants du CGCT).

Conformément à l'article L.5741-1 du CGCT et des statuts du PETR de la Bande Rhénane Nord, le Conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturel, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Sa composition est déterminée par délibération du comité syndical en tenant compte non seulement des catégories d'acteurs, mais aussi de l'obligation de parité hommes-femmes et du reflet de la population du territoire dans ses différentes classes d'âge. Les élus du PETR ne peuvent pas être membres du conseil de développement et les membres de celui-ci sont bénévoles.

Cet organe consultatif du PETR a été mis en place en 2019.

Il est composé de 16 représentants (8 par communauté de communes) des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur le territoire. Sa composition est déterminée en fonction des critères suivants : catégories d'acteurs, parité hommes-femmes, parité Pays Rhénan-Plaine du Rhin, reflet de la population dans les classes d'âge.

Rôle et fonctionnement du Conseil de développement territorial :

Le Conseil de développement est consulté sur les principales orientations du PETR, à l'occasion de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Il donne son avis sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Le Conseil de développement peut également intervenir auprès d'instances (SERM, ...).

Un rappel est donné des éléments inscrits dans les statuts.

Missions des membres

- Valoriser l'expertise des différents membres
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire
- Participer à l'animation du débat public sur des enjeux du territoire et des sujets d'actualité touchant directement les habitants
- Assister 1 à 2 fois / an aux réunions du conseil de développement
- Contribuer à l'amélioration et à l'évaluation des politiques publiques et des services publics
- Contribuer aux documents de prospective et de planification et de développement durable
- Participer dans le cadre de sollicitations extérieures (CeA, SERM, CESER, ...)

Plusieurs membres du Conseil de développement ont fait part d'une impossibilité à poursuivre leur engagement au sein de ce conseil, il est proposé de renouveler les membres pour envisager une installation par étape : délibération sur le principe puis délibération sur l'installation des membres.

Observations / Décision

Le compte rendu des rencontres avec les communes permettra d'identifier de potentiels candidats.

Un point sur le fonctionnement des conseils de développement des PETR est proposé au prochain bureau.

2. Planification et transitions

Mise en œuvre du SCoT-AEC

Le 10 décembre 2025, le SCoT-AEC a été approuvé par le comité syndical du PETR.

Par courrier du 17 février 2026, le préfet du Bas-Rhin a formé un recours gracieux à l'encontre de cette délibération d'approbation. Ce recours porte principalement sur deux points : les dispositions du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), notamment les secteurs d'implantation périphériques (SIP) ; certains éléments de la trajectoire de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Courant du mois de mars et d'avril 2026, le PETR a souhaité privilégier le dialogue et la recherche de solutions partagées avec les services de l'État. Plusieurs échanges ont ainsi été organisés, tant au sein des instances du PETR qu'avec la sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg et les services de la Direction départementale des territoires.

À l'issue de ces travaux, un courrier a été adressé, le 13 avril 2026, au préfet pour formaliser les engagements.

Pour répondre aux attentes de l'Etat, le PETR a d'une part, confirmé ses engagements en adoptant, à l'unanimité de ses membres, une délibération le 12 mai 2026 confirmant la mise en œuvre du SCoT et définissant une feuille de route opérationnelle. D'autre part, une commune du territoire s'est engagée à un retour de près de 40 hectares à la nature par déclassement dans la prochaine révision du PLUi.

Cette feuille de route prévoit notamment :

- la poursuite d'un travail partenarial structuré avec les services de l'État ;
- une analyse partagée des points soulevés dans le recours gracieux ;
- un accompagnement renforcé des PLU et PLUi afin d'assurer une déclinaison cohérente et sécurisée des orientations du SCoT ;
- un encadrement renforcé du développement commercial périphérique et une vigilance accrue sur l'articulation entre les secteurs d'implantation périphériques et les centralités
- un approfondissement des objectifs de sobriété foncière, notamment à travers la mobilisation prioritaire du foncier déjà urbanisé et une justification renforcée des extensions à urbaniser.

Le comité syndical a également considéré que ces leviers de mise en œuvre permettaient, à ce stade, d'apporter des réponses adaptées aux observations formulées par l'État, sans qu'il soit nécessaire d'engager une procédure de modification du SCoT.

Dans ce contexte, le 10 juin dernier, lors d'une rencontre avec M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg, après avoir exprimé une intention de l'État d'engager un déferé devant le tribunal administratif d'ici le 20 juin prochain, et d'après discussion les services de l'Etat nous ont informé que le préfet ne donnera finalement pas suite au recours gracieux engagé à l'encontre du SCoT de la Bande Rhénane Nord par la voie contentieuse.

Le président rappelle les engagements pris. Ces engagements seront discutés avec les communes concernées.

Le président propose pour avis un accompagnement de l'Atip qui dispose d'une bonne connaissance des PLU et des enjeux. En outre, l'Atip a engagé la réalisation du suivi triennal de la consommation et de l'artificialisation de la plupart des communes.

A l'issue de la présentation des objectifs vus avec l'Atip, un accord est sollicité pour que le président puisse engager un partenariat avec l'Atip.

Observations / Décision

Sur proposition du président, le bureau donne son accord pour un partenariat avec l'ATIP sur la mise en œuvre du SCoT et sa déclinaison. Il prend acte des avantages à s'appuyer sur l'ATIP pour les échanges avec l'Etat.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical pour autoriser le président à signer la convention de partenariat et prendre les actes nécessaires à l'exécution de cette démarche.

Transition écologique et Plan Climat – mise en place d'une animation

Le PETR est porteur d'un Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat-Air-Énergie Territorial (SCoT-AEC) approuvé en décembre 2025.

Premier SCoT-AEC d'Alsace approuvé, le SCoT-AEC de la Bande Rhénane Nord va ainsi au-delà du programme d'actions PCAET obligatoire, en y intégrant des thématiques comme le ZAN, la santé ou le tourisme.

Cela a également permis d'accorder au mieux aménagement du territoire et actions PCAET, en échange avec les partenaires et une dimension pédagogique : l'intégration du PCAET dans le SCoT permet de mieux comprendre certains choix d'aménagement.

Dans la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie, le président propose de lancer une mission d'animation territoriale de la transition écologique pour une meilleure appropriation et implication de l'ensemble des acteurs sur le territoire :

- prioritairement, les élus des communes et CC membres et leurs agents (conformément aux projets d'administration – CC du Pays Rhénan par exemple) ;
- les habitants, les entreprises, les associations, les écoles et l'ensemble des partenaires du territoire.

Cette mission viserait à structurer une dynamique territoriale de transition écologique complémentaire aux actions de conduite stratégique et de suivi règlementaire déjà conduites par le PETR et ses partenaires, pour la mise en œuvre des actions du Plan Climat :

- fiche 31 : assurer une mise en œuvre collective et mobilisatrice du plan climat
- fiche 32 : mettre en œuvre une communication auprès des citoyens pour favoriser les changements en faveur du Plan Climat

Il ne s'agit pas uniquement d'une mission d'animation d'événements, mais de construire une véritable « fabrique » de la transition de la Bande Rhénane Nord avec :

- un programme annuel validé par un comité de pilotage ;
- un réseau d'ambassadeurs ou de personnes formées par l'association ;
- un accompagnement des communes ;
- un suivi des engagements ;
- une restitution annuelle devant les élus du PETR.

Ainsi, l'animation devient le bras opérationnel du volet climat du SCoT-AEC et non une succession d'actions ponctuelles.

La mission confiée consisterait à concevoir, coordonner et animer un programme annuel de sensibilisation – d'acculturation, de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire afin de favoriser la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET, en agissant en animateur territorial de la transition écologique.

Besoins du territoire : le PETR de la Bande Rhénane Nord, de taille réduite, dispose de moyens d'ingénierie limités pour mener à bien ce projet afin de poursuivre les objectifs principaux suivants :

- Développer une culture commune de la transition écologique ;
- Favoriser l'appropriation du PCAET par les différentes cibles (dont les élus une cible prioritaire et exigeante en termes d'efficacité) ;
- Faire émerger des projets et initiatives locales ;
- Valoriser les actions exemplaires du territoire ;
- Contribuer à l'attractivité et à la résilience du territoire.
- Contribuer aux indicateurs de suivi du PCAET.

Les prestations attendues sont l'animation territoriale, la mobilisation des acteurs, la production de supports de communication, l'évaluation. Cette action s'inscrit dans une démarche globale d'animation cohérente et pluriannuelle.

Pour se faire, les représentants de HOP LA TRANSITION ont été rencontrés.

Il s'agit d'une association citoyenne ouverte, actrice alsacienne de proximité qui rend la transition écologique accessible, désirable et coopérative pour tous les publics, grâce à une approche rigoureuse et indépendance.

Le coût de cette mission pour un programme pluriannuel 2026-2029 s'élèverait à 86 500 € HT.

Le démarrage pourrait être envisagé à l'automne.

Une aide a été sollicitée au titre du Fonds Vert à hauteur de 69 200 € (soit 80%).

Les membres du bureau sont sollicités pour donner leur avis et autoriser le président à demander des subventions.

Observations / Décision

La proposition pourra s'adapter en fonction de la subvention.

Sur proposition du président, si une subvention est acquise (de l'ordre de 50%), le bureau donne son accord de principe pour un partenariat avec HOPLA Transition.

En l'absence de subvention il pourrait néanmoins être envisagé au cours du 2ème semestre 2026 un kick-off (événement de lancement).

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical pour autoriser le président à signer une convention de partenariat et prendre les actes nécessaires à l'exécution de la démarche qu'il convient de préciser.

Transition écologique et Plan Climat – mise en place d'un partenariat avec ES

Objectifs :

- ancrer dans la réalité des projets en matière d'énergies renouvelables
- accélérer la connaissance, la compréhension et l'action sur la transition énergétique

La proposition suivante est faite :

- mettre à profit l'expertise du groupe Électricité de Strasbourg (ÉS)
- solliciter leur accompagnement dans la durée à travers un partenariat touchant 4 domaines (lots)

Ce partenariat ne nous engage pas du point de vue financier.

Il marque la volonté de répondre aux objectifs ci-dessus et aux engagements du Plan Climat en s'adossant sur un partenariat identifié.

L'avis des membres du bureau est sollicité.

Il est envisagé d'inviter les représentants de l'ES lors du prochain comité syndical et de signer la convention à cette occasion.

Observations / Décision

Sur proposition du président, le bureau donne son accord pour un partenariat avec l'ES.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical pour autoriser le président à signer la convention de partenariat et prendre les actes nécessaires à l'exécution de cette démarche.

3. Contractualisations et partenariats

Pacte territorial France Rénov' 67 et Oktave – point d'étape

Depuis mai 2021, le PETR a mis en place un service de conseil à la rénovation énergétique des particuliers. Pour se faire, il a confié la mission à la SEM Oktave (mis en place par la Région Grand Est et l'ADEME). 2084 actes ont été réalisés en 5 ans.

Actuellement nous avons conventionné avec la CeA et l'Anah jusqu'en 2029 pour un cofinancement fortement dépendant de l'Anah ; la convention signée avec Oktave se termine au 31 décembre 2026.

Le président informe les membres du bureau de l'intervention en bureau de Maxime Lenglet, Directeur Général d'Oktave pour qu'il puisse faire un point d'étape.

Le PETR s'est engagé sur ce volet au niveau du Plan Climat. Oktave constitue à ce jour un partenaire apportant beaucoup de garanties et de plus values (ingénierie financière, accompagnement technique sur les dossiers, ...).

Les résultats 2026 à ce jour attestent d'un bon maintien de la demande malgré le contexte général (au même niveau que 2024).

Le Directeur Général d'Oktave annonce aux membres du bureau que leur intervention sur la Bande Rhénane Nord s'arrêtera à la fin de la convention fin 2026 et ne sera pas reconduite en 2027.

Observations / Décision

Les membres du bureau prennent acte de la décision d'Oktave de ne pas prolonger notre partenariat. Un contact sera pris avec les collectivités qui sont dans la même situation (Kochersberg, Pays de Saverne) et avec les partenaires CeA/Anah pour la poursuite de la mission.

Pascal Sieffert et Michel Lorentz quittent la séance.

Soutien de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale

La Région Grand Est soutient le PETR de la Bande Rhénane Nord depuis 2023 dans le cadre de son dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale de manière « dérogatoire », le PETR BRN ne disposant pas de personnel propre et étant le seul PETR du Grand Est à disposer de moins de 1 ETP mis à disposition.

Par cet accompagnement, la Région reconnaît le rôle structurant et fédérateur des PETR, en tant que territoires de projets et de missions, porteurs d'une ingénierie publique de proximité. Cet appui participe directement à la mise en oeuvre de politiques publiques transversales et à la coordination d'actions locales notamment en faveur de la transition écologique et de l'aménagement durable.

Depuis 2025, la Région a décidé de faire évoluer les conditions de cette aide.

En effet, tout en maintenant la constance de ce soutien, un nouveau dispositif est toutefois mis en place sous la forme d'une convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques, conclue pour une durée de trois ans.

La subvention annuelle se décompose comme suit :

1. Une aide-socle forfaitaire de maximum 20 000 € modulée de la façon suivante :
 - 20 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est inférieure ou égale à 50 habitants/km² (bonus rural au titre du Pacte pour les ruralités) ;
 - 15 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est supérieure ou égale à 50 habitants/km² ;
 - 9 000 € pour les Pays d'1 seul ETP ;
 - Proratisée en fonction du % d'ETP pour les Pays de moins d'1 ETP (1 seul Pays concerné, la Bande Rhénane Nord).
2. Un volet optionnel de 12 000 € décomposé ainsi :
 - 8 000 € pour le traitement d'une thématique propre à chaque territoire, choisie en concertation avec le service de la Région et la Maison de Région concernés et en lien avec une stratégie régionale ;
 - 4 000 € pour la participation et contribution active à un chantier mené collectivement sur 3 ans dans le cadre du réseau des Directeurs des Pays PETR et en lien avec l'Association Citoyens & Territoires.

La convention prévoit une clause de revoyure en 2026 - 2027 en fonction du projet de territoire qui sera adopté par le PETR.

Les thématiques sont à définir en concertation avec la Région dans le cadre de l'adoption du projet de territoire 2026 - 2031 (PAT, mobilités, transition et habitat,...) de la Bande Rhénane Nord, en confortant plus particulièrement les démarches exigées ou recommandées du SCoT conformément au Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.

Un dialogue de gestion sur la préfiguration d'un Plan alimentaire a eu lieu en novembre dernier. La thématique PAT inscrite dans le Plan Climat et pressentie pour la Bande Rhénane n'a pas pu être avancée en 2025 compte tenu de la charge liée au SCoT. Il subsiste un besoin d'être en maîtrise du sujet. Des recommandations ont été formulées par les services de la Région : identifier une équipe, cerner au préalable l'implication des acteurs, tester le niveau d'engagement local, ...

Il est donc demandé aux membres du bureau du PETR de se prononcer sur la demande de subvention 2026 et de la thématique souhaitée.

- soit sur la poursuite de la préfiguration de la thématique Projet Alimentaire Territorial dans la demande de subvention 2026 ;
- soit d'identifier d'autres thématiques qui se croisent avec celles de la Région : tourisme durable, plan climat et animation jeunesse, concertation et Plan Climat, ...

et d'autoriser le président du PETR ou son représentant à signer la convention financière afférente à sa mise en oeuvre.

Observations / Décision

La thématique « Projet Alimentaire Territorial » paraît intéressante pour 2026 en raison des partenariats envisageables (Ecoles, CINE, ...). En 2026 une analyse d'opportunité pourra être démarrée.

Ce point relève de la délibération n°2026-080 du 12 mai 2026 donnant attributions du comité syndical au bureau.

Décision

Le bureau,

DECIDE, à l'unanimité

1. **DE SOLLICITER** les aides de la Région Grand Est sur le soutien à l'ingénierie territoriale des Pays / PETR pour l'année 2026, à savoir :
 - l'aide socle ;
 - l'aide optionnelle thématique selon une thématique ;
 - l'aide optionnelle relative à la contribution active à un chantier collectif.
2. **DE CHARGER le président** ou son représentant de signer la convention financière afférente et de prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Points divers et planning 2ème semestre

Plan Climat, énergie renouvelable et géothermie

Participation du PETR à la participation du public sur la demande de permis de recherches de géothermie du Delta de la Sauer (Bas Rhin), à la société Électricité de Strasbourg SA avec observations du PETR de la Bande Rhénane Nord dans le registre numérique de concertation.

Ces éléments ont été envoyés aux communes situées dans le périmètre et aux membres du bureau.

Observations / Décision

Avant de quitter la séance, Michel Lorentz suggère d'organiser une visite du site de Schwabwiller. Le président propose de retenir cette suggestion et de confier au PETR l'organisation de cette visite dans les prochaines semaines. Les membres du bureau émettent un avis favorable.

Secrétaire de séance



Christiane HUSSON

Président



Serge SCHAEFFER

